https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/QANR5I 14QF100555



## 14ème legislature

Question N°: 100555	De <b>M. Jean-Pierre Maggi</b> ( Radical, républicain, démocrate et progressiste - Bouches-du-Rhône )				Question écrite
Ministère interrogé > Logement et habitat durable				Ministère attributaire > Solidarités et santé	
Rubrique >animaux		<b>Tête d'analyse</b> >nuisibles		<b>Analyse</b> > punaises de lit. lutte et prévention.	
Question publiée au JO le : 15/11/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)					

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Maggi appelle l'attention de Mme la ministre du logement et de l'habitat durable sur la recrudescence des punaises de lit dans plusieurs villes de France, notamment dans le département des Bouches-du-Rhône. La présence de ces punaises dans les logements de notre pays avait été quasiment anéantie au cours des dernières décennies, à la faveur de l'utilisation de produits chimiques dont il a été démontré, au fil du temps, qu'ils étaient également nocifs pour l'homme. L'interdiction progressive de ces produits, associée à l'augmentation de la circulation internationale des personnes et des marchandises, a conduit à une explosion récente du nombre de ces insectes sur notre territoire. Or il ne s'agit pas d'une espèce anodine : les punaises s'installent dans le mobilier, dans le linge, dans les bagages. Elles ne se nourrissent que de sang humain et peuvent piquer jusqu'à 90 fois en une seule nuit, provoquant une gêne et des démangeaisons insupportables. Elles font preuve d'une grande résistance aux formules chimiques disponibles sur le marché et ne peuvent être tuées qu'à la faveur de solutions extrêmes, qui bouleversent la vie de nombre de nos concitoyens : congeler son linge pendant 72 heures, le laver à des températures de plus de 60 degrés, se séparer de ses meubles, etc. La menace qu'elles font peser sur nos concitoyens est accrue du fait de leur reproduction extrêmement dynamique, de leur capacité à survivre pendant un an sans se nourrir, mais aussi de leur faculté à se déplacer d'un logement à un autre, via la moindre petite fissure, au sol ou dans les murs. Chez nombre d'habitants dont les logements sont infestés, à la gêne physique s'ajoute, bien souvent et à tort, la honte d'avoir été piqué ou d'avoir vu son logement infesté. Sans compter les difficultés financières qui se font jour pour les victimes. Certaines se retrouvent, en effet, privées de leur mobilier et de leur linge. Dans certains cas, elles se retrouvent « à la rue », sans solution de relogement à court terme. Elles ont, également, bien souvent recours à des entreprises de désinsectisation qui, sans forcément être à même de résoudre le problème, facturent leurs prestations à hauteur de plusieurs centaines d'euros. L'ampleur de cette problématique des punaises de lit reste difficile, à ce stade, à établir. Mais il est d'ores-et-déjà avéré que des milliers d'habitations sont concernées dans les Bouches-du-Rhône, des centaines à Paris et d'autres encore, ailleurs en France. Plusieurs bailleurs sociaux de son département ont d'ailleurs été sévèrement touchés au cours des dernières semaines et se trouvent dans une situation d'impuissance. Sans aller jusqu'à qualifier ce phénomène d'épidémie, le député considère que, d'une part, l'état de nos connaissances sur les dangers que représentent les punaises de lit pour l'homme et, d'autre part, la recrudescence avérée de ces insectes en différents points du territoire national, doivent conduire le ministère du logement, en concertation avec celui de la santé, à mettre en place rapidement des politiques publiques ciblées. Il conviendrait d'agir, de concert avec les élus locaux, sur les plans de la prévention (campagne de sensibilisation, pédagogie), de la désinsectisation et du soutien moral et financier aux victimes.